

Résidence à projet culturel et artistique à Saint-Brieuc

Dans la poursuite du partenariat établi de longue date entre les bibliothèques de Saint-Brieuc et la Maison d'arrêt, il a été convenu de mettre en place une résidence d'auteur qui sera portée par la bibliothèque André Malraux.

L'auteur interviendra prioritairement au sein de la Maison d'arrêt en lien avec le coordinateur culturel.

Cette résidence s'inscrit dans le cadre d'un projet régional ayant comme objectif de favoriser la réappropriation de l'écrit par les personnes détenues dans les sept prisons bretonnes, projet qui se traduit notamment par la mise en place d'espaces « facile à lire ». Il est coordonné par l'établissement public de coopération culturelle Livre et lecture en Bretagne qui a été missionné par la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne dans le cadre de la convention culture/justice pour développer les bibliothèques des prisons de Bretagne et mettre en place des actions régionales autour du livre et de la lecture.

La résidence à projet culturel et artistique

Objectif

S'appuyer sur la présence d'un auteur(e) pour favoriser l'accès à la lecture et au livre pour des personnes en difficulté avec l'écrit et/ou éloignés du livre au sein de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Projet culturel et artistique de la résidence

Le projet s'inscrit dans une démarche de réappropriation de l'écrit par la création littéraire pour des personnes en difficulté avec l'écrit et/ou éloignés du livre. La présence de l'auteur(e) a pour objectif de permettre aux publics d'aller à la rencontre d'œuvres littéraires et de faire l'expérience de l'écriture et de la lecture. L'auteur(e) disposera d'un temps de création qui lui permettra de travailler sur un projet d'écriture en lien avec cette expérience.

Conditions d'accès à la résidence

La résidence est ouverte aux auteurs qui résident en Bretagne, Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie. La bibliothèque de Saint-Brieuc, représentée par sa directrice, avec le concours de ses partenaires, se réserve le choix de l'auteur(e).

L'auteur(e) rédigera une note comprenant la présentation de son parcours d'écrivain, ses expériences d'intervention et son projet (problématique(s), objectif(s), technique(s), participant(s)...) pour la résidence.

L'auteur(e) et la Ville de Saint-Brieuc établiront ensemble un cahier des charges détaillant les engagements de chacun et les modalités de déroulement du projet.

Implantation

La résidence se déroulera à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc et dans les bibliothèques de Saint-Brieuc.

Durée de la résidence

La durée de la résidence sera de six semaines. L'auteur(e) se déplacera pour trois journées supplémentaires (pour un entretien, une présentation des partenaires et la découverte des lieux et un temps de restitution).

Activités de l'auteur

- La résidence offrira à l'auteur(e) le temps et la liberté de poursuivre son travail de création en cours et il ne sera pas demandé plus de 60 heures pour des actions de médiation (incluant les temps de préparation, déplacement et intervention), dans le cadre du projet culturel et artistique qui aura été défini avec la Ville de Saint-Brieuc et ses partenaires.
- Un suivi du travail de création en cours et une présentation finale ouverte à un large public seront proposés à l'auteur(e).
- La Ville de Saint-Brieuc et ses partenaires faciliteront l'immersion de l'auteur(e) dans la vie artistique et culturelle locale.
- La Ville de Saint-Brieuc passe commande à l'auteur(e) en résidence d'un texte dans une forme littéraire libre, sur la base du projet littéraire s'inscrivant dans le cadre de la résidence. Le texte pourra être accompagné d'illustrations librement choisies.

Le projet culturel élaboré en concertation avec l'auteur(e) se déclinera selon plusieurs types d'actions, en fonction des publics et des objectifs des partenaires :

- des rencontres, des ateliers au sein de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc ;
- Dans les bibliothèques de Saint-Brieuc, l'objectif sera de proposer au public de découvrir le travail de création d'un auteur et de proposer une forme brève d'écriture à partir d'une rencontre avec l'auteur. A cet effet, il sera proposé au public un travail d'écriture de portraits à partir d'une interview de l'auteur invité, dans le cadre d'un atelier d'écriture animé par les bibliothécaires. L'auteur(e) sera également invité à présenter ses œuvres et son travail d'auteur(e) lors d'une soirée ouverte à tous publics, dans le cadre du cycle annuel de rencontres « Un auteur / un livre » proposé par les bibliothèques de Saint-Brieuc.
- une restitution de l'ensemble du travail produit durant la résidence.

Valorisation de la résidence

Des traces de la résidence sont également prévues pour mettre en avant le travail de l'auteur. Ces traces sont distinguées entre celles destinées aux personnes détenues et celles remises au réseau institutionnel. Elles seront élaborées par la chargée de communication de Livre et lecture en Bretagne, en collaboration constante avec l'auteur(e).

Pour toute valorisation et toute publication, le support numérique sera privilégié.

Les partenaires

La Ville de Saint-Brieuc ;

Le Ministère de la culture et de la communication, via la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

Le Ministère de la Justice, via la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

La maison d'arrêt de Saint-Brieuc ;

Livre et lecture en Bretagne, établissement public de coopération culturelle.

Informations pratiques

Lieux d'hébergement et d'écriture :

La Ville de Saint-Brieuc s'engage à proposer à l'auteur(e) un lieu d'hébergement agréable et propice à la création. Ce lieu sera équipé, entre autres, d'une connexion internet et son coût sera pris en charge par la Ville de Saint-Brieuc.

Rémunération de l'auteur

La Ville de Saint-Brieuc versera 3000 euros brut de droits d'auteur pour les six semaines passées en résidence comme soutien à la démarche de création. Cette rémunération comprend la commande du texte dont l'auteur(e) conserve les droits patrimoniaux.

Déplacements et repas

La Ville de Saint-Brieuc prendra en charge six allers/retours de l'auteur(e) depuis son domicile jusqu'au lieu de la résidence (Un pour un entretien préalable, un pour la rencontre des partenaires et des lieux en amont, trois pendant la durée de la résidence et un pour la restitution).

Les déplacements de l'auteur(e) du lieu d'hébergement aux lieux d'animations seront pris en charge par la Ville de Saint-Brieuc sur la base d'un forfait kilométrique (barème national).

Les frais de repas seront pris en charge par la Ville de Saint-Brieuc sur la base de 15,25 € par jour pendant la durée de la résidence, à l'exception des temps d'absence de l'auteur(e) (les week-ends en dehors de la résidence.)

Frais et équipements à la charge de l'auteur

L'auteur(e) aura notamment à sa charge directe les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie. Ordinateur et véhicule ne lui seront pas fournis. L'auteur fournira une attestation de responsabilité civile pour le temps de la résidence.

Convention

La Ville de Saint-Brieuc établira et signera avec l'auteur(e) résidant un contrat précisant les différents aspects de la résidence.

Evaluation

- Une évaluation sur le déroulement sera réalisée par le comité de résidence. Elle comprendra une évaluation du déroulement et une évaluation littéraire et artistique.
- L'auteur(e) adressera un bilan écrit à la fin de la résidence.

Contacts

La Ville de Saint-Brieuc et ses partenaires garantiront à l'auteur(e) un soutien et un accompagnement constants pour favoriser sa découverte des lieux et pour faciliter ses prises de contact.

Hélène Dontenville, responsable de service-Service Bibliothèques/DAC, bibliothécaire conservateur à la bibliothèque André Malraux de Saint-Brieuc.

Gaëlle Larher, bibliothécaire à la bibliothèque André Malraux de Saint-Brieuc.

Cyrille Cantin, médiateur culturel à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Envoyer le dossier de candidature avant le 26 octobre 2015 à :

Gaëlle Larher, bibliothécaire à la bibliothèque André Malraux de Saint-Brieuc

courriel : residencemastbrieuc@gmail.com

Calendrier de la résidence

Date limite de dépôt de candidature	26 octobre 2015
Rencontre des auteur(e)s présélectionnés avec le comité de résidence	Du 20 au 27 novembre 2015
Période de la résidence	Du 26 avril au 03 juin 2016
Restitution de la résidence	Premier trimestre 2017

Annexe Résidence Saint-Brieuc

Résidence à projet culturel et artistique

Le projet

Le projet dans son ensemble a pour objectif de permettre à des personnes en difficulté avec l'écrit de ne plus se sentir exclus du monde de l'écrit. Nous n'interviendrons pas dans le réapprentissage mais dans la sensibilisation à l'écrit.

Dans la lutte contre l'illettrisme, la lecture n'est bien souvent considérée que dans son usage « utilitariste ». Pourtant, il faut rappeler que ces personnes ont appris à lire, qu'elles ne souffrent d'aucun déficit intellectuel mais que l'écrit est toujours resté à l'extérieur d'elles. Elles n'ont jamais pu intérioriser les textes. Le fait que la lecture contribue à la construction de soi est un élément clé dans la lutte contre l'illettrisme et la prévention de l'illettrisme. Cette construction de soi passe d'abord par la littérature. C'est l'accès à des voix singulières qui permet de trouver sa propre voie/x et de se sentir légitime d'exister, c'est-à-dire d'échanger d'égal à égal avec les autres.

« La lecture peut être, à tout âge, un biais privilégié pour élaborer ou pour préserver un espace à soi, un espace intime, privé, un autre lieu. C'est une « chambre à soi », pour parler comme Virginia Woolf, même dans des contextes où aucune possibilité de disposer d'un espace personnel ne semble être laissé. (...)

Le livre permet de retrouver le sentiment de sa propre continuité et sa capacité d'établir des liens avec le monde. Il est aussi un dépositaire d'énergie et comme tel il peut donner la force de passer à autre chose, de sortir d'où l'on est immobilisé. Il nourrit la vie – on sait combien les métaphores orales sont fréquentes quand on évoque la lecture. Il permet de dire ses émotions et ses angoisses, de les mettre à distance, de tamiser ses peurs. Il donne sens à l'insensé et, comme le dit Michèle Bertrand : « La production de sens est ce qui permet de négocier notre impuissance devant le destin, comme de symboliser l'insymbolisable. »

Michèle Petit, *Éloge de la lecture. La construction de soi*. Éd. Belin, 2002.

Pourquoi faire intervenir un écrivain ?

Les personnes en situation d'illettrisme ont bien souvent un rapport difficile avec les institutions qui peuvent s'apparenter à l'école (en particulier les bibliothèques). L'écrivain parce qu'il n'est pas un pédagogue, parce qu'il a une relation non institutionnelle et non académique avec l'écrit, est le mieux placé pour donner accès à une expérience intime de la lecture et de l'écriture.

Vivre un texte et en faire un espace à soi est la première étape vers la réappropriation de l'écrit.

La présence d'un écrivain n'a pas d'effet miraculeux mais en échangeant d'égal à égal avec des personnes en difficulté avec l'écrit, sur son rapport aux textes, à la création, sur ses interrogations, ses lectures mais aussi ses propres difficultés, il reconnaît leur dignité.

Cependant, les effets de la présence d'un écrivain dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme ou de la prévention de l'illettrisme ne peuvent être observables immédiatement, il s'agit d'un pari plus que d'une certitude. Le choix de l'écrivain est déterminant mais la préparation de ses interventions en amont l'est tout autant.

Le rôle d'un écrivain n'est pas de lutter contre l'illettrisme, il ne pourra donc pas rendre de compte sur une action qui n'est pas la sienne. C'est aux partenaires à l'initiative du projet de créer les conditions qui potentiellement permettront aux publics visés de « raccrocher avec l'écrit ».

Annexe Résidence Saint-Brieuc
Résidence à projet culturel et artistique

Contenu du dossier de candidature :

Un document unique de maximum 10 pages, format PDF, maximum 3Mo

- Note d'intention
- Ébauche du projet (problématique(s), objectif(s), technique(s), participant(s)...))
- Calendrier souhaité, indiquer plusieurs options si cela est possible
- Présentation rapide des travaux précédents
- Coordonnées administratives et financières
- Fiche de renseignements (ci-après)
- Attestation de responsabilité civile

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

[TELECHARGER CETTE FICHE AU FORMAT WORD](#) POUR LA COMPLETER DIRECTEMENT

Identification du demandeur :

M^{me}

M.

Nom : |

Prénom : |

Date de naissance : |

Ville et département de naissance : |

Adresse postale : |

Téléphone : |

Télécopie : |

Adresse électronique : |

Situation professionnelle : salarié autre (préciser) : |

Affiliation : Maison des artistes oui non

Agessa oui non

N° d'affiliation : |

Siret : oui non

N° d'inscription : |

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE

Pièces administratives :

- Un justificatif de domicile
- Un justificatif du statut d'artiste professionnel
- Relevé d'Identité Bancaire original (RIB)
- Une copie de votre carte grise
- Une copie de votre carte d'identité